

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES  
SOCIAUX

Dupuis, Geneviève

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Duhamel, Marie-Josée  
Gagné, Sébastien  
Gosselin, Suzie  
Guilbault, Geneviève

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET  
DES RÉGIONS

Marcoux, Guylaine

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Girard, Carolyne

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Lacombe, Johanne  
Lacourcière, Josée

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Brunet, Jean-Philippe  
Isabelle, Maripier  
Lapointe, Guylaine  
Mathon, Patrick  
Poulin, Hélène  
Robinson, Joan  
Rodrigue, Valérie  
Salois, Fanny

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Gagnon, Manon  
Gilbert, Marie-Christine  
Lafontaine, Marie-France  
Poupart, Michelle  
Prévost, Solange

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET  
DE L'EXPORTATION

Bonin, William  
Robichaud, Sara  
Trottier, Lise

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Turmel, Marjorie

REVENU QUÉBEC

Sauvé, Valérie

2- Les employés dont le nom apparaît ci-dessous ont demandé au gouvernement de participer au régime de retraite du personnel d'encadrement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Bourgeois, Louis-Philippe  
Dufour, Jeanne-Mance  
Simard-Ménard, Joël

CONSEIL DU TRÉSOR

Mercier, Véronique

47990

Gouvernement du Québec

**Décret 339-2007, 9 mai 2007**

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1 de la Loi reconnaissant des organismes visant à favoriser les échanges internationaux pour la jeunesse (L.R.Q., c. O-5, modifiée par le chapitre 18 des lois de 2006), l'Office franco-québécois pour la jeunesse, institué en vertu du Protocole relatif aux échanges entre le Québec et la France en matière d'éducation physique, de sports et d'éducation populaire pris en application de l'entente franco-québécoise du 27 février 1965 sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, signé le 9 février 1968, est une personne morale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de cette loi, l'Office est notamment régi par les dispositions de ce protocole, de ses modifications et de cette loi;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de ce protocole, l'Office est administré par un conseil d'administration composé de huit membres québécois et de huit membres français désignés respectivement par le gouvernement du Québec et par le gouvernement de la République française;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 4 de ce protocole, le gouvernement du Québec choisit quatre membres représentant les ministères ou organismes gouvernementaux intéressés et quatre autres parmi des personnalités qualifiées;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 4 de ce protocole, la durée des fonctions des membres du conseil d'administration est de quatre ans;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration de l'Office qui sont désignés par le gouvernement du Québec demeurent en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1513-2001 du 12 décembre 2001, monsieur Fernand Daoust a été nommé de nouveau membre titulaire du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie :

QUE monsieur Luc Dastous, directeur général, Carrefour jeunesse emploi Arthabaska, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Fernand Daoust.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47988

Gouvernement du Québec

## Décret 340-2007, 9 mai 2007

CONCERNANT la nomination de la présidente et de quatre membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (L.R.Q., c. O-5.1, modifiée par le chapitre 18 des lois de 2006), les affaires de l'Office sont administrées par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général de l'Office, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 7 de cette loi, parmi les membres, deux sont issus du personnel de la fonction publique choisis parmi les ministères et organismes liés aux activités de l'Office et au moins deux sont âgés entre 18 et 35 ans;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, la durée du mandat du président du conseil et celui du président-directeur général sont d'au plus cinq ans et celui des autres membres du conseil d'administration est d'au plus quatre ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 8 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1089-2000 du 13 septembre 2000, madame Frances Boylston et monsieur Patrick Préfontaine ont été nommés membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1351-2002 du 20 novembre 2002, monsieur Felipe Gallon a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 441-2005 du 11 mai 2005, monsieur Christian Deslauriers a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 621-2006 du 28 juin 2006, madame Catherine Gosselin a été nommée présidente par intérim du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et qu'il y a lieu de la nommer présidente de ce conseil;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie :

QUE madame Catherine Gosselin, conseillère en fiscalité, KPMG Canada, soit nommée membre et présidente du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Gabriel Chartier, conseiller en affaires internationales, chef du pupitre Mexique, ministère des Relations internationales, en remplacement de monsieur Christian Deslauriers;